

224C0484  
FR0000125585-FS0235

4 avril 2024

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**CASINO GUICHARD-PERRACHON**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 avril 2024, la société Monarch Alternative Capital LP<sup>1</sup> (535 Madison Avenue, New York, NY 10022, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 27 mars 2024, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CASINO GUICHARD-PERRACHON et détenir, pour le compte desdits fonds, 2 902 408 704 actions CASINO GUICHARD-PERRACHON représentant autant de droits de vote, soit 7,78% du capital et 7,77% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte de la réalisation effective de la restructuration financière de CASINO GUICHARD-PERRACHON à la suite de la mise en œuvre de l'ensemble des opérations prévues par le plan de sauvegarde de CASINO GUICHARD-PERRACHON par le tribunal de commerce de Paris le 26 février 2024<sup>3</sup>.

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, le déclarant a précisé détenir 783 749 887 bons de souscription d'actions nouvelles (« BSA ») CASINO GUICHARD-PERRACHON, dont :

- 226 903 028 « BSA #1 » exerçables jusqu'au 27 mars 2028, 1 BSA donnant le droit à souscrire à 1 action nouvelle CASINO GUICHARD-PERRACHON au prix unitaire de 0,0461 € par action (soit un maximum de 226 903 028 actions) ;
- 61 014 443 « BSA #2 » exerçables jusqu'au 27 juin 2024, 1 BSA donnant le droit à souscrire à 1 action nouvelle CASINO GUICHARD-PERRACHON au prix unitaire de 0,0000922 € par action (soit un maximum de 61 014 443 actions) ;
- 495 832 416 « BSA Actions Additionnelles » exerçables jusqu'au 27 juin 2024, 1 BSA donnant le droit à souscrire à 1 action nouvelle CASINO GUICHARD-PERRACHON au prix unitaire de 0,01 € par action (soit un maximum de 495 832 416 actions).

<sup>1</sup> « U.S. limited partnership » agissant en qualité d'« investment manager » pour le compte de fonds. Le « general partner » de la société Monarch Alternative Capital LP est MDRA GP LP, elle-même ayant pour « general partner » la société Monarch GP LLC.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 37 304 080 735 actions représentant 37 351 145 246 droits de vote en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>3</sup> Cf. notamment prospectus approuvé par l'AMF le 12 mars 2024 sous le numéro 24-068 et communiqué de la société CASINO GUICHARD-PERRACHON du 28 mars 2024.